ID: 084-218401404-20230609-D_29_2023-DE

Département du Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAUGINES

29/2023

Objet: Attribution des subventions 2023 aux associations

SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois

10

Le 09 juin à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD

Absents:/

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire présente les demandes reçues à ce jour et le projet d'attribution de la commission finances,

Vu le budget 2023 et notamment l'article 6574

Après avoir délibéré, le conseil municipal attribue, à la majorité, les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Montant alloué
Audiovisocial	3 000€	2 000€
Lire à Capello	2 200€	2 200€
Ecole de Musique de Lauris	1 200€	1 200€
Centre Culturel Cucuron Vaugines	1 500€	1 500€
CLIC Soleil Age	80€	80€
Comité des Fêtes de Vaugines	6 000€	6 000€
Printemps des Artisans	500€	500€
Troc Ressources	1 000€	500€

Madame le Maire précise que les montants attribués aux associations Audiovisocial et Troc Ressources tiennent compte de la valorisation du prêt des salles communales et de l'aide technique soit respectivement 1 000€ et 500€.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID: 084-218401404-20230609-D_29_2023-DE

Le montant total attribué aux différentes associations s'élève à 13 980€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Madame le Maire, Frédérique ANGELETTI

